

Réunion du 5 septembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2016/417 - Insertion sociale - 4512
Proposition d'attribution de subventions aux organismes en charge de l'insertion sociale pour 2016.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de fixer le montant des subventions 2016 attribuées aux opérateurs de l'accompagnement social figurant en annexe au présent rapport à hauteur de 1 192 064 euros ;
- décide du versement d'un solde de 357 619,20 euros à ces opérateurs de l'accompagnement social, étant précisé qu'une avance d'un montant de 834 444,80 euros leur a été versée en janvier 2016 ;
- décide de fixer le montant des subventions 2016 aux opérateurs des ateliers passerelles figurant en annexe au présent rapport à hauteur de 384 384 euros ;
- décide du versement d'un solde de 115 365,60 euros à ces opérateurs des ateliers passerelles, étant précisé qu'une avance d'un montant de 269 018,40 euros leur a été versée en janvier 2016 ;
- décide d'attribuer au titre de l'année 2016 aux opérateurs des actions spécifiques figurant dans le tableau annexé au présent rapport, une aide totale de 55 902 euros ;
- décide du versement pour 2016 d'un solde de 35 742 euros à ces opérateurs d'actions spécifiques, étant précisé qu'une avance de 20 160 euros leur a été versée en janvier 2016 ;
- décide que l'ensemble de ces soldes seront versés au cours du dernier trimestre 2016, au regard des éléments d'activité fournis par les structures et conformément aux modalités de versement prévues dans les conventions financières ;
- autorise son président à signer les conventions, sur la base des conventions-type pour les ateliers passerelles et l'accompagnement social et des conventions spécifiques annexées à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160905-lmc1102291-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/16